

Département du Nord
Commune de Caestre

Tél : 03.28.40.15.74

Fax : 03.28.42.14.72

Arrêté n° 106/2026

Nous, Maire de la Commune de CAESTRE,

Vu la pétition du 31 juillet 2026, par laquelle Monsieur Jérôme QUAEGEBEUR, domicilié à CAESTRE, 265 rue du Chevalier Aveugle, demande l'autorisation de mettre en place une benne sur le trottoir devant son habitation, du 3 au 4 août 2026,

Vu la Loi du 21 mai 1966, le règlement général du 16 mars 1872,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRÊTONS :

Article 1er : Le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux compris dans le paragraphe unique ci-dessus visé et aux conditions spéciales suivantes :

- * avis favorable sous la condition de pose d'une signalisation temporaire, de chaque côté de la benne,
- * Mise en place de panneaux signalant les travaux à chaque extrémité de la chaussée.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée aux pétitionnaires.

Fait à CAESTRE, le 31 juillet 2026

Jean-Luc SCHRICKE
Maire de CAESTRE

